



FICHE D'INSCRIPTION « ACCUEIL DE LOISIRS »

Date limite de dépôt en mairie : **mercredi 14 février 2024**

Séjour de Février 2024

Du lundi 26 février au vendredi 1^{er} mars 2024

Remarque :

- L'ouverture de l'accueil de loisirs est soumise dorénavant à un *minimum de 6 inscrits*.
- Nous nous réservons la possibilité de refuser des inscriptions si notre taux d'encadrement réglementaire était atteint (réglementation DDCSPP).

🚦 **Horaires d'ouverture : de 8h00-18h30**

🚦 **Horaires des activités : 9h00/11h45 - 14h/16h00**

Le gouter n'est pas fourni.

Les enfants devront apporter leur gourde, gobelets ou bouteille d'eau.

L'enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Le responsable légal :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Mail :

N° sécurité sociale :

Téléphone :

Domicile :

Travail :

Portable :

Quotient familial CAF ou MSA (pour la tarification) :

Personnes à contacter en cas d'urgence (nom, téléphone) :

Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant :

| | Matin | Repas | Après-midi |
|------------------------------------|-------|-------|------------|
| Lundi 26 février 2024 | | | |
| Mardi 27 février 2024 | | | |
| Mercredi 28 février 2024 | | | |
| Jeudi 29 février 2024 | | | |
| Vendredi 1 ^{er} mars 2024 | | | |

Remarque : Il est conseillé aux parents ou à la personne qui est légalement responsable de l'enfant de souscrire une garantie individuelle accident.

Autorisez-vous la mairie de Marmagne à utiliser les photos de votre enfant qui seraient prises au cours des activités par des personnes habilitées pour la promotion de l'accueil de loisirs, notamment dans le bulletin municipal et la page Facebook de la mairie ?

0 oui 0 non

Remarque : Nous demandons aux familles de respecter l'horaire de fermeture de la structure faute de quoi une pénalité de retard sera appliquée.

Marmagne, le :

Signature :

Les pièces à fournir à l'inscription (si cela n'a pas été fait en début d'année scolaire) :

- Une attestation d'assurance **à jour**
- Une attestation vaccinations **à jour** (photocopie du carnet de santé),
- Le document Caf ou msa indiquant votre quotient familial,
- La fiche sanitaire complétée et signée